



Le Rufféen



CONSEIL MUNICIPAL du 9 janvier 2024	CONCOURS DE DESSINS	VIE COMMUNALE ET FOYER RURAL	PÔLE SCOLAIRE
2-3	4	5	6

Editorial

A l'occasion de ce premier éditorial, l'équipe municipale vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour 2024, ainsi qu'une forme olympique, de circonstance cette année.

La cérémonie des vœux, unanimement appréciée, a permis de présenter toutes les actions menées au cours de l'année écoulée par le conseil municipal, d'affirmer sa volonté de mener à bien les projets futurs, dans une dynamique et une cohésion sans faille.

Toutefois, force est de constater que les conditions dans lesquelles le conseil fonctionne sont délicates et ne peuvent perdurer.

En l'absence de son maire, depuis plus d'un an, l'équipe municipale gère les affaires courantes et les projets de la commune. Mais il devient indispensable que cette situation, subie, soit clarifiée de façon officielle. N'ayant pas obtenu de retours aux sollicitations répétées auprès des autorités compétentes, le conseil a demandé à rencontrer, en personne, le sous-préfet, dernièrement nommé, afin d'obtenir les réponses aux questions légitimes qu'il se pose, et de trouver une issue optimale à la situation actuelle. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données à nos requêtes.

En attendant, notre village demeure actif et dynamique et nous ne pouvons que remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui œuvrent, avec bienveillance, à l'animation de la commune pour le bien-être des Rufféennes et des Rufféens.

Votre participation à leurs différentes actions ne peut que les encourager, nous comptons sur vous !

Aurore Cretin, Nolwenn Bérroujon, Magali Godard



ETAT CIVIL 2023

L'an dernier, notre commune a enregistré :

- 2 mariages,
- 5 naissances,
- 10 décès.

Mais également 1 PACS ainsi que 2 baptêmes républicains.

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 9 janvier 2024

Absent : M. Gérard GREFFE.

Secrétaire de séance : M. Sébastien FOL

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant :

- la vente par Mme Arlette MORTUREUX, d'une parcelle en nature de pré sise La Prairie des Viaux, cadastrée ZH 172 pour 117 m², à prendre dans la parcelle ZH 169, au profit de M. et Mme Olivier CRETIN,
- la vente par la SARL SAT IMMOB, d'un entrepôt à usage commercial composé de 3 cellules avec bureaux et sanitaires, sis à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « le Suchat », dont l'emprise est située sur une parcelle d'environ 694 m² à prendre dans une parcelle cadastrée section ZL n°137 au profit de M. Guillaume FELTEN.

3. TRANSFERT DE L'INDEMNITÉ DU MAIRE, SUITE A SON EMPÊCHEMENT, AU PROFIT DU 1ER ADJOINT

Suite à l'entretien téléphonique du 1er adjoint avec M. le sous-préfet et les services préfectoraux, la sous-préfecture a confirmé par mail les modalités d'attribution des indemnités dans le cadre de l'intérim du maire empêché et notamment les articles L.2122-17, L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales lesquels prévoient : « dans le cas où le maire serait empêché au sens de l'article L.2122-17 du CGCT, le III de l'article L.2123-24 du même code précise que l'adjoint qui supplée le maire peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire par l'article L.2123-23, éventuellement majorée comme le prévoit l'article L.2123-22 ». La délibération sera exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication.

Une discussion s'installe entre les conseillers municipaux, estimant que ce vote est un préalable mais qu'il ne répond pas aux interrogations que se pose le conseil municipal sur la poursuite de la mandature, notamment sur l'étendue des pouvoirs en l'absence du maire, à la veille de l'approbation du compte administratif/budget 2024, des marchés publics à passer, etc. Le conseil municipal invite M. le sous-préfet à une rencontre en mairie, préférentiellement au début de la prochaine réunion de conseil municipal.

Par neuf voix pour et trois abstentions, le conseil municipal,

- décide de transférer les indemnités allouées à M. Le Maire au profit du premier adjoint par suite de l'empêchement de ce dernier,
- dit que la délibération sera appliquée dès qu'elle sera exécutoire.

4. BUDGET : ENGAGEMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

* M. Le premier adjoint rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du CGCT : dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Limite des crédits
		en 2023	avant le vote du BP 2024
Chap. 20	Immobilisation incorporelle	17 000,00 €	4 250,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	109 167,00 €	27 291,75 €
Total dép. investissement		126 167,00 €	31 541,75 €

5. POINT SUR LES TRAVAUX

M. le 2ème adjoint fait le point sur les travaux en cours :

- **Lotissement « le Clos de la Lauve »** : les compléments de plantations prévus ont été réalisés par l'entreprise Duc et Préneuf. Les observations suivantes ont été remontées auprès de l'entreprise et du cabinet Berthet Liogier Caulfuty : sinuosité rompant avec l'alignement général, manque un arbre et cinq arbustes.

Lors du conseil de vie partagée tenu à Âges et Vie, le problème de circulation des fauteuils roulants a été à nouveau évoqué. Un échange a lieu sur les modalités de mise en place d'une voie de circulation plus facile (zone avec résine, quelle entreprise ?). Il serait bon que cette réalisation ait lieu avant la clôture définitive du budget « lotissement ».

Mme CRETIN rappelle également la demande d'une résidente du lotissement portant sur le remplacement des piquets par des potelets.

- Voirie

* Rue de la Provençère : dès la réouverture après congés annuels, une reprise aura lieu par l'entreprise ROUGEOT TP, du décollement d'enrobé à la jonction avec la route départementale.

* Rencontre avec les services du conseil départemental le 12 décembre pour un point sécuritaire sur la D973 :

* À hauteur du terrain de foot, les panneaux "go" gênant la visibilité vont être positionnés en retrait.

* À l'entrée de la ZA de la Reppe Seguin : mise en place d'un comptage pour connaître le volume de circulation dans les deux sens.

CONSEIL MUNICIPAL

* Rue des Viaux : mise en place d'un îlot en dur en remplacement de celui actuel, en peinture. Une remontée a été faite au conseil départemental pour signaler les difficultés de passage qu'auront les camions et autres gros véhicules.

* Mise en place d'une limitation de vitesse à 70 km/h route de Seurre à l'intersection de la rue de la Corvée de Mailly et de la route de la Maison Forestière, afin d'étudier les propriétés de la D973.

* Rendez-vous avec le cabinet Berthet Liogier Caulfuty le 22 janvier pour la présentation des esquisses d'aménagement de la rue des Oiseaux, en présence des services eaux usées et eaux pluviales de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

* Deux devis ont été reçus sur les trois demandés pour le broyage des bois route de Combertault à Travoisy. Le 3ème adjoint suggère de vérifier si cette parcelle est soumise au régime forestier ou non, en vue de son abattage complet puis de sa location en nature de terre.

* Mme GODARD demande où se situe actuellement le radar pédagogique. Il est rue de la Provençère. Le second radar solaire sera installé au printemps.

- Bâtiment

M. Philippe WEMMERT fait le point sur les travaux sur le bâti :

- Il a rendez-vous le 16 janvier prochain avec l'entreprise de couverture au sujet des chéneaux du bâtiment communal (maison des activités) ; l'intervention déjà validée interviendra fin février-début mars.

- En attente du retour des subventions sur les travaux à réaliser au foyer rural et à la maison des activités.

- Devis en cours sur le projet de climatisation de la mairie

- Il propose aux conseillers municipaux un tour de certains locaux communaux pour voir l'état et la faisabilité de travaux.

- Suite à la rencontre avec un ABF de la DRAC pour les travaux à réaliser à la sacristie de l'église (fentes importantes suite au retrait gonflement d'argile), il a pris contact avec un architecte de Somberton.

6. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES - COMMUNICATION

Le premier adjoint donne ensuite les informations suivantes, sur :

* la tenue de la commission « fêtes et animations » en vue de la préparation de la cérémonie des vœux et du choix des traiteurs. Deux conseillères municipales demandent à ce que les entreprises rufféennes soient systématiquement sollicitées pour les manifestations communales et privilégiées dans le choix d'attribution ;

* le bilan 2023 des interventions des pompiers de notre CPI composé de 9 pompiers et 3 jeunes recrues : 31 interventions sur la commune et 14 sorties à la demande du SDIS ;

Une réunion aura lieu le 29 janvier prochain avec les pompiers de Corberon, Corgengoux au sujet de la réorganisation des CPI ;

* le bilan de la visite de la bibliothèque par le service de la médiathèque de Côte d'Or réalisée le 14 novembre 2023 ;

* sur la demande de la chorale de Baubigny pour un concert dans la salle du foyer rural. Le conseil municipal émet un avis favorable, pour le 1er week-end de juin, moyennant une participation financière.

Il laisse ensuite la parole aux conseillers municipaux :

- Mme Magali GODARD souhaite des précisions sur l'inauguration et les visites du site de Bourgogne Recyclages le 19 janvier prochain.

Elle demande des précisions sur l'accident survenu à l'aire de jeux de Varennes le 24 décembre (un jeune a reçu la barre de la structure sur la tête lors d'une traction). Une déclaration a été faite à l'assurance et AJ3M installateur contacté ne peut expliquer cette rupture.

- Mme Aurore CRETIN demande à qui appartient le gros cyprès, à la sortie de la rue du Moulin, dont l'ampleur oblige le bus à se déporter de sa voie de circulation. M. le 2ème adjoint va vérifier.

- Mme Patricia GUILLAUME demande où en est la procédure d'installation de caméras de vidéoprotection. Le premier adjoint a rendez-vous la semaine prochaine pour rencontrer le gendarme référent de Dijon. Renseignements pris auprès d'autres collectivités il serait possible d'obtenir jusqu'à 80% de subvention.

- M. Lionel BECLIER rappelle que le club photo n'a plus d'internet dans la salle à l'étage de la maison des activités ; CBTEL notre installateur de téléphonie devait revenir s'en occuper en début de ce mois ; une relance va être faite par M. Philippe WEMMERT.

- Mme Aurore CRETIN déplore le texte de la carte d'invitation et de vœux. M. Patrick SCHWIRTZ répond qu'il n'a pas eu de retour à cette proposition pourtant soumise à la commission pendant les fêtes. Il sera corrigé sur Panneau Pocket

- M. Philippe WEMMERT déplore que la diffusion du Rufféen soit tardive par rapport aux articles y figurant.

La date du prochain conseil municipal est fixée au **mardi 6 février 2024**

Sécurité et visibilité

Même si les journées rallongent, les piétons et autres usagers "à mobilité douce" ne sont pas toujours visibles sur la rue ou sur les sentiers, surtout dans l'obscurité de fin de journée.

Ayez donc le réflexe de porter des gilets haute visibilité lorsque vous vous déplacez à la tombée de la nuit. Des accidents pourront ainsi être évités.

Patrick SCHWIRTZ



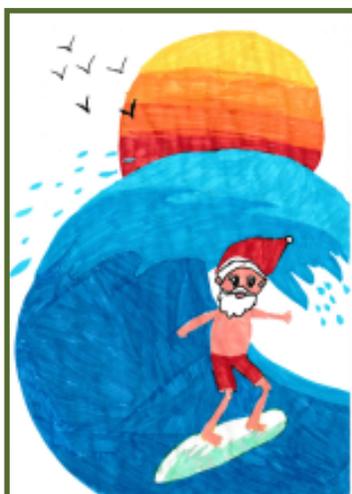
Les lauréats du concours de dessins, accompagnés du CMJ

CONCOURS DE DESSINS

Voici l'ensemble des dessins reçus pour le concours de Noël. Merci et bravo à tous les artistes !



Théo Parrain - 8 ans



Théo Dupré - 9 ans



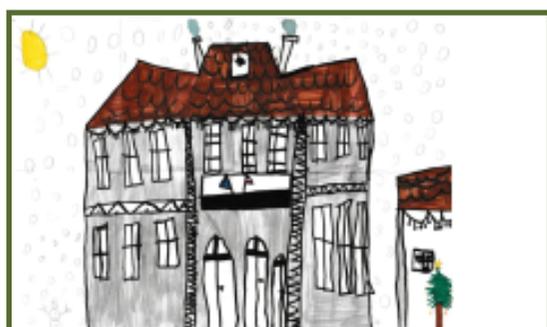
Océane Naulin - 13 ans



Clémence Parrain - 5 ans



Jade Dupré - 7 ans



Emmy Osten - 8 ans



Théotime Méot - 13 ans

Mairie de Ruffey-lès-Beaune

2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h

Vendredi 9h-12h

Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Téléphone : 03 80 26 00 53

Maison France Services

(de préférence sur rendez-vous)

Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

VIE COMMUNALE ET FOYER RURAL

SOIRÉE TÉLÉTHON

Samedi 27 janvier s'est tenue notre soirée au bénéfice du Téléthon. C'est avec satisfaction que nous avons accueilli une centaine de convives autour d'une paëlla géante, préparée sur place par le traiteur Christophe Menand. Epicée, relevée juste comme il se doit, elle a ravi nos papilles. Un petit café ou thé gourmand est venu clôturer ce moment de convivialité. Quelques familles ont eu la gentillesse de réserver un repas "à emporter".

Les bénévoles du foyer, revêtus de leur plus beau tablier, se sont investis avec une belle énergie.

Un grand merci à tous les convives pour leur participation et leur bonne humeur. Nous remercions également chaleureusement les personnes qui ont spontanément fait un don en faveur de cette noble cause.

Les bénéfices de la soirée vont être reversés au Téléthon.

Merci à tous ceux qui, par leur présence, nous aident à persévérer dans l'organisation de nouvelles manifestations.



PIÈCES JAUNES 2024
 Une tirelire « PIÈCES JAUNES » attend votre contribution, à la bibliothèque, aux heures d'ouverture.
 Nous comptons sur votre générosité !
 D'avance MERCI



VACANCES DE FÉVRIER
 La bibliothèque sera fermée
SAMEDI 17 FÉVRIER
SAMEDI 24 FÉVRIER

Pendant les vacances de février, la bibliothèque vous propose deux séances de "l'heure du conte", animées par Martine.
LUNDI 19 FÉVRIER À 10H30
MERCREDI 28 FÉVRIER À 10H30
 Animations gratuites ouvertes à tous

PÔLE SCOLAIRE

Journée arts créatifs en élémentaire

Rendez-vous attendu et très apprécié par tous depuis quelques années, la journée arts créatifs s'est déroulée le lundi 18 décembre dans les locaux de l'élémentaire. Sept ateliers parmi cuisine, couture, carterie, fabrication de décorations diverses... ont été proposés aux enfants. Plus d'une vingtaine de parents ou grands-parents étaient présents pour aider à l'encadrement des ateliers et pour partager ce moment de convivialité.

Merci à tous



Opération boîte solidaire

Un grand merci aux élèves et à leurs familles, ainsi qu'aux habitants pour leur participation à l'opération "Boîte solidaire de Noël".

Tous ces cadeaux ont rejoint les locaux de La Croix Rouge française et seront distribués aux familles et enfants dans le besoin.

Merci à l'APE et à l'association Beaune Générations pour leur aide logistique.



Cycle escrime

En cette année de jeux olympiques, les élèves de CM1 et de CM2 ont la chance de découvrir l'escrime à l'école. Un cycle de 5 séances leur est proposé (le lundi après-midi). Encadrés par Valérie, maître d'armes agréée, les élèves apprennent à se mettre en garde, en retraite, à faire des fentes ...

Coût du cycle : 600 €, financé via la subvention de l'APE.



Découverte d'instruments

Suite à une proposition du conservatoire de Beaune, quelques professeurs de musique viennent présenter leur instrument aux élèves de l'école élémentaire.

Au programme, découverte de la flûte traversière, du saxophone, du hautbois, de l'alto ... De belles découvertes pour petits et grands, captivés par les explications et les démonstrations.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires se feront en mairie de Vignoles :

- lundi 8 avril, de 15h00 à 18h45
- mercredi 10 avril, de 13h30 à 17h15